

**Impact de l'Accord de Partenariat  
Economique sur l'économie du  
Bénin : une analyse à l'aide d'un  
Modèle d'Equilibre Général  
Calculable (MEGC)**



Mai 2006

Par

**Epiphane Gildéric Sènahin ADJOVI**

Coordonnateur de l'équipe de recherche MIMAP-Bénin  
et Directeur Général de l'Economie au Ministère  
du Développement, de l'Economie et des Finances

Assisté de :

**André-Félix SOSSOU**

Chercheur principal de l'axe modélisation dans  
l'équipe de recherche MIMAP-Bénin.

**MISSINHOUN Adémonkoun Rodolphe Godfried**

Assistant de l'axe modélisation dans MIMAP-Bénin

## **SOMMAIRE**

***Pages***

Avant-Propos.....	5
Introduction .....	7
I.- Les Accords de Partenariat Economique et l'Economie béninoise .....	10
II.- Analyse des Impacts de l'Accord de Partenariat Economique.....	29
Conclusion.....	47
Références bibliographiques.....	48
Présentation des auteurs.....	49
Présentation de la Friedrich-Ebert-Stiftung.....	52



## AVANT-PROPOS

L'Accord ACP-UE de Cotonou prévoit la conclusion des accords de partenariat économiques (APE) entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) d'ici fin 2007. Les APE sont conçus pour transformer les relations commerciales actuelles, basées sur la non-réciprocité entre les ACP et l'Union Européenne, en régimes commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC. Les négociations des APE se focaliseront sur l'intégration régionale entre les pays ACP, les capacités institutionnelles, la libéralisation progressive et souple du commerce des biens et services, et sur des règles simples et transparentes pour les affaires et les investissements.

Les gouvernements et la société civile en Afrique, sont préoccupés par l'impact des futures relations commerciales sur le développement économique de leurs pays. A l'heure actuelle, ils éprouvent des difficultés à évaluer les coûts et les avantages des APE pour leurs économies nationales et/ou pour les plans d'intégration régionale émergents. Ils ont peur de perdre plus qu'ils ne gagnent, car la réussite de la libéralisation commerciale passe par des ajustements importants des structures économiques existantes. Au regard des expériences vécues avec les programmes d'ajustement structurel et leurs effets controversés, il est nécessaire de mener un débat constructif sur les effets positifs désirés de la libéralisation commerciale d'une part, et sur les coûts de l'ajustement, d'autre part.

Dans ce contexte, la Friedrich Ebert Stiftung a pris l'initiative d'enrichir le débat avec des arguments empiriques. A ce titre, elle a demandé au plan régional au "HAMBURGER WELFWIRTSCHAFTSARCHIV" (HWWA) de procéder à l'évaluation de l'impact que pourrait avoir l'APE sur les relations entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Européenne.

Les résultats de cette étude ont été discutés et validés au cours d'un atelier régional qui s'est tenu à Cotonou en septembre 2004. Les experts présents à cette rencontre ont décidé de s'engager dans des études au

plan national pour cerner l'impact de la mise en oeuvre de l'APE sur chacun des pays.

Monsieur Epiphane Adjovi, Directeur Général de l'Economie au Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances du Bénin s'est investi avec une équipe de chercheurs dans une étude d'impact de l'APE sur l'économie Béninoise.

Cette étude qui a l'avantage de se faire après certaines études d'impact réalisées au Bénin, a pour objectif d'analyser les effets de l'APE sur les finances publiques, les agrégats macro économiques et d'identifier les adaptations nécessaires pour répondre aux exigences du futur environnement économique et commercial.

En clair, l'étude a pour ambition d'orienter les réflexions des décideurs, des négociateurs, des partenaires sociaux, du secteur privé et de la société civile, en vue de l'amélioration de la politique de négociation de APE pendant les deux années à venir.

En acceptant d'apporter sa modeste contribution à la réalisation de cette étude et à sa publication, la Friedrich Ebert Stiftung est consciente de l'importance du commerce pour le développement d'une nation. Aussi, il est indispensable que tous les acteurs concernés par la production de la richesse au Bénin s'implique activement dans la négociation de l'APE entre l'Union Européenne et la CEDEAO.

Agréable lecture.

**Jan Niklas ENGELS**

*Représentant Résident  
Friedrich Ebert Stiftung*

## INTRODUCTION

La mise en place de différents accords commerciaux tels que le système de préférences commerciales non réciproques de Lomé en dérogation des règles du GATT (notamment de la clause de la nation la plus favorisée), étaient censés accroître la compétitivité des pays ACP et favoriser la diversification de leurs économies grâce à un accès privilégié pour la plupart de leurs produits au marché européen. Après 25 ans d'expérimentation, les effets dynamiques et statiques attendus d'une libéralisation des échanges, tels que prônés par les théories de la croissance endogène, sont restés mitigés. Seulement, une dizaine de pays ACP au maximum, a pu tirer avantage des facilités accordées par l'Union Européenne. La part globale des pays ACP dans les importations totales de l'UE s'est constamment dégradée passant de 6,7 % en 1976 à 2,8 % en 1999. Une grande partie des exportations ACP en direction de l'UE, soit environ 60 %, a été réalisée avec seulement 9 produits. Aussi, la part des pays ACP dans le commerce mondial, déjà considérée comme minime, a-t-elle encore chuté en passant de 3,4 % en 1976 à 1,1 % en 1999.

Ce contraste a suscité une refonte des négociations entre les pays ACP et l'UE et a conduit à de nouveaux arrangements baptisés "Accords de Partenariat Economique" (APE). Le volet commercial de ces accords occupe une place de choix compte tenu de ses implications socio-économiques. En effet, contrairement aux négociations antérieures, l'introduction de la réciprocité constitue une nouvelle donne dans l'"Accord de Cotonou". Dans l'état actuel de l'économie béninoise, la mise en œuvre des APE pourrait se traduire, par une réduction sensible des recettes publiques pouvant conduire à une aggravation des déficits budgétaires et des effets négatifs sur les services sociaux et la croissance économique. Avec un tissu économique peu densifié, le pays court le risque de devenir essentiellement un marché d'écoulement d'une partie de la production de l'Union Européenne. Ainsi, le cycle de production des entreprises non compétitives sera compromis et celles-ci pourront être vouées à la disparition.

Conscient de cet enjeu, la communauté internationale ainsi que les Etats ACP ont entrepris des réflexions devant éclairer les négociations. Plusieurs études<sup>1</sup> ont été réalisées dans ce cadre, en Afrique de l'Ouest et, concluent pour la plupart, à des effets nets négatifs sur les économies des pays.

Au Bénin, une étude réalisée par la Direction Générale de l'Economie du Ministère des Finances et de l'Economie révèle un démantèlement du tissu productif avec la chute des taux de protection nominale et réelle des différentes branches de production. Même s'il est attendu une augmentation du surplus du consommateur généré par la création nette de commerce, la baisse des recettes de l'Etat le compromettra dans la disponibilité de ressources nécessaires devant lui permettre d'assumer ses fonctions régaliennes. Bien que cette étude offre une idée des effets attendus de la mise en œuvre des APE, elle repose sur un modèle d'équilibre partiel qui n'offre pas une vue globale des pertes subies par l'économie béninoise, en occultant les effets éventuellement liés et/ou compensés par des interrelations entre les branches de production. De même, elle reste muette sur l'enjeu de réduction de la pauvreté qui est aujourd'hui la finalité de toute mesure de politique au Bénin. Prenant en compte ces insuffisances, l'étude commanditée par le Secrétariat des ACP et conduite par le cabinet SOGES s'est basée sur un modèle d'équilibre général calculable, pour quantifier les impacts de la mise en œuvre de l'APE sur l'économie béninoise. Cependant, l'exercice de modélisation souffre de certaines insuffisances relatives à la prise en compte de l'aspect régional. De plus, l'étude repose sur l'utilisation d'un MEGC statique et les projections ont été réalisées de façon exogène.

Quoiqu'il en soit, les implications du volet commercial des accords de partenariat restent insuffisamment élucidées et certaines préoccupations non moins négligeables méritent des réponses assez précises. Les diverses études réalisées n'ont pas pris en compte les particularités sectorielles et/ou de la sensibilité de certains produits. Par exemple con-

---

<sup>1</sup> Impact des APE avec l'Union Européenne sur l'économie béninoise, MFE 2004; Renforcement des capacités en appui à la préparation d'un accord de partenariat économique (APE) entre le Bénin et l'Union Européenne , SOGES 2004

vient-il de procéder à une libéralisation différenciée ou graduée par secteur et/ou par produit? Dans ce cas, quel secteur libéraliser en premier ? Par ailleurs, les mesures d'ajustement ont été proposées mais n'ont pas été hiérarchisées en tenant compte des politiques de libéralisation. Par exemple, il conviendrait de répondre à la question : quelles mesures d'ajustement pour quelle politique de libéralisation - sont-elles optimales au plan global (croissance, revenus, pauvreté, bien-être) ?

La présente étude tente de répondre à ces questionnements en se basant sur un modèle d'équilibre général calculable dynamique. Elle est structurée en deux parties. La première partie présente le cadre général des Accords de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays ACP ainsi que les tendances structurelles de l'économie béninoise. La deuxième partie analyse les effets de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat Economique en intégrant les particularités sectorielles et la libéralisation différenciée selon des groupes de produits. Enfin, la conclusion présente quelques mesures d'ajustement conformes aux stratégies de libéralisation optimale.

## **I.- Les Accords de Partenariat Economique et l'Economie béninoise**

### **1.1. L'Accord de Cotonou et les APE**

Le nouvel Accord de partenariat ACP-UE, dénommé Accord de Cotonou, conclu entre 77 pays ACP<sup>2</sup> et les 15 anciens membres de l'Union Européenne, est un accord-cadre d'aide et de commerce qui s'inscrit dans le prolongement des conventions de Lomé. D'une durée de vingt ans, l'Accord de Cotonou contient un protocole financier dont les ressources sont allouées aux pays ACP par le biais du Fond Européen de Développement (FED). L'objectif central de cet accord est la réduction de la pauvreté tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP à l'économie mondiale.

#### **1.1.1. Les Accords de Partenariat Economique (APE)**

En procédant à la signature de l'Accord de Cotonou, les pays de l'Union Européenne et les pays ACP ont engagé une réforme radicale dans leurs relations commerciales dont la finalité est de définir le cadre des futures négociations visant à mettre en place, à partir de 2008, des Accords de Partenariat Economique (APE) entre eux. Des changements importants sont introduits sur le plan commercial au titre des APE. Il s'agit :

- de la réciprocité dans les relations commerciales entre les ACP et l'Union Européenne. Seuls les PMA, à travers l'Initiative "Tout sauf les Armes" ne sont pas tenus de perdre le bénéfice de leur situation actuelle ;
- de la configuration régionale des négociations basées sur les régions, sauf pour les pays ACP qui décident de négocier un accord de libre-échange directement avec l'UE ;
- du traitement particulier des PMA. L'UE veut continuer de tenir compte de la fragilité particulière de ces économies face aux accords de libre échange. Les PMA pourront donc continuer d'évoluer dans un cadre non réciproque s'ils le souhaitent.

---

<sup>2</sup> dont 40 Pays Moins Avancés (PMA)

Le but des APE est la mise en place d'une zone de libre échange entre l'UE et les regroupements régionaux des pays ACP. Par ce biais, les APE cherchent à atteindre des objectifs spécifiques suivants (JADOT 2000) :

- promouvoir l'intégration régionale, en mettant l'accent sur la construction de blocs commerciaux régionaux ;

- crédibiliser les politiques économiques et commerciales ACP, en rendant conformes les accords régionaux aux règles de l'OMC et en rétablissant une forte contrainte extérieure sur les politiques commerciales ACP ;

- réduire le pouvoir des lobbies nationaux ;

- améliorer la compétitivité intérieure grâce à des ouvertures ;

- favoriser l'investissement intérieur et extérieur, en donnant davantage confiance aux investisseurs ;

- améliorer la compétitivité des économies ;

- soutenir l'insertion dans l'économie mondiale, en ajoutant pour ce qui concerne l'UEMOA par exemple, aux dispositifs monétaire et budgétaire existant un dispositif commercial formel de l'Union à l'Europe.

Ce faisant, les APE engendreront, en principe, pour chaque pays signataire un désarmement dû à l'intégration régionale (CEDEAO) basée sur la libéralisation commerciale et un désarmement issu de la réciprocité introduite dans les relations commerciales avec l'UE.

En vue d'amoindrir les effets liés à la mise en œuvre de l'APE, il est prévu des mesures d'accompagnement qui prendront la forme d'aide financière et d'assistance technique.

Par ailleurs, il faut noter que l'Accord de Cotonou a fixé le cadre général des négociations. Ce cadre se présente ainsi qu'il suit :

- entre 2000 et 2002, préparations des négociations ;
- entre 2002 et 2008, négociations formelles de nouveaux accords commerciaux ;
- en 2004, les pays ACP non PMA décideront s'ils sont ou non en mesure de s'engager dans des accords de libre échange ;
- en 2006, les partenaires entreprendront une revue complète des accords prévus pour l'ensemble des pays et s'assureront que tout est fait pour que de nouveaux délais ne soient pas nécessaires ;
- au 1er janvier 2008 au plus tard, entrée en vigueur des nouveaux accords et
- entre 2008 et 2018/2020, mise en œuvre des accords.

Les négociations entre ACP et UE ont été lancées à Bruxelles en septembre 2002. Elles doivent se dérouler en deux étapes. La première a eu lieu entre l'ensemble des ACP et l'UE, et a porté sur les questions horizontales. Le paragraphe suivant fait le point de cette phase qui a duré une année.

### **1.1.2. Caractéristiques des APE**

La première phase des négociations qui a concerné l'ensemble des pays ACP a permis d'aborder les questions transversales qui sont : la dimension développement des APE, l'accès au marché, l'agriculture et la pêche, les services, les questions juridiques et les questions liées au commerce.

S'agissant de la dimension développement, il est convenu que les APE doivent contribuer directement au développement des pays ACP. A cette fin, les APE doivent tenir compte des contraintes économiques, sociales, environnementales et structurelles spécifiques des pays et régions ACP concernés, ainsi que de leur capacité à adapter leur économie au pro-

cessus des APE. Les APE doivent également tenir compte des orientations des pays et régions concernés en matière de développement. En outre, ils doivent être économiquement et socialement soutenables. Cette dimension repose sur le développement des processus d'intégration régionale, le maintien des acquis notamment l'accès préférentiel aux marchés européens pour le produit ACP et la compatibilité avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En ce qui concerne la couverture des produits, l'UE souhaite réaliser le critère de "90 % ou plus" du commerce fixé par l'OMC dans le cadre de son ambition générale de réaliser à terme une libéralisation commerciale réciproque de cette portée.

Enfin, les deux parties ont convenu de la nécessité d'adopter au niveau régional, dans le cadre des APE, des mesures de sauvegarde appropriées en ce qui concerne aussi bien les produits industriels que les produits agricoles. Les deux parties se sont également accordées sur le principe d'une évaluation continue du processus d'ajustement que les APE nécessiteraient en vue d'adapter le programme de libéralisation pour tenir compte des éventuels problèmes qui pourraient surgir dans les pays ACP.

Par ailleurs, des questions importantes sont prévues par la feuille de route adoptée par les instances de la CEDEAO. Il s'agit de :

- la création progressive, conformément aux règles de l'OMC, d'une zone de libre-échange entre la CEDEAO et l'UE pour une période de 12 ans à compter de Janvier 2008 ;
- la nécessité de donner la priorité au développement ;
- la coopération sur les questions touchant au commerce ;
- l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ;
- l'amélioration de la compétitivité.

La question d'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest sera abordée à travers le bon fonctionnement de la zone de libre échange et l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) régional et son application uniforme, la facilitation du commerce, la normalisation et le contrôle de qualité.

L'amélioration de la compétitivité sera vue sous l'angle du renforcement des capacités et la mise à niveau des industries. Un programme de coopération économique dynamique sera négocié en vue de relever la compétitivité des secteurs d'activités susceptibles de subir des contraintes et des difficultés internes, ou d'être affectés par le processus de libéralisation des échanges entre les deux ensembles.

Les questions envisagées, au niveau de la coopération touchant au commerce, portent sur la normalisation et le contrôle de qualité, les normes sanitaires et phytosanitaires et la propriété intellectuelle. S'agissant de la normalisation et du contrôle de qualité, il s'agira d'adopter et de mettre en œuvre une approche régionale de promotion de la normalisation à travers un programme comprenant la création de structure, les développements d'une politique de qualité, la formation des ressources humaines, l'institution de systèmes de certification et le développement des centres de documentation et d'informations normatives. La même démarche devrait être adoptée pour les questions SPS.

En matière de propriété intellectuelle, l'objectif visé devrait être la mise en place d'un régime de droit de la propriété intellectuelle qui assure un juste équilibre entre la promotion de l'innovation et du développement technologique et la réalisation des objectifs de développement social.

## **1.2. Tendances structurelles de l'économie béninoise**

### **1.2.1. La structure productive**

La structure productive du Bénin révèle un secteur primaire important, un secteur secondaire embryonnaire et un secteur tertiaire très étendu.

### 1.2.1.1. Le Secteur Primaire

Il représente un peu plus du tiers du PIB et occupe plus de 65% de la population active. En terme de valeur ajoutée, il contribue en moyenne pour 37% à la formation du PIB. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB a considérablement chuté au cours des cinq dernières années. Elle est passée de 2,3% en 1999 à 0,9% en 2003 après une remontée à 2,5% en 2001. Par rapport à la période 1995-1999, la contribution du secteur primaire à la croissance du PIB s'est détériorée.

L'agriculture, avec le coton, le palmier à huile et les cultures vivrières, constitue une composante significative du PIB. Les cultures d'exportation représentent en valeur, en moyenne 8,6% de la production agricole sur la période 1998-2003 contre 69,6 % pour les tubercules et 14,4% pour les céréales. La production de fruits a connu un certain essor à partir de la décennie 1980. Outre l'ananas, les principaux fruits sont par ordre d'importance les agrumes, la mangue, les bananes, l'avocat, la papaye et la goyave.

La production animale occupe une faible part du secteur primaire. Sur la période 1999-2003, son poids moyen annuel à la formation du PIB n'était que d'environ 7,7%. La production avicole est dominée par l'élevage traditionnel. L'existence de coûts de production élevés et la concurrence des produits européens notamment les viandes et abats de volailles congelés ne favorise pas le développement d'une aviculture industrielle. Le cheptel subit, non seulement les affres des épidémies, mais aussi connaît des abattages qui affaiblissent les capacités d'exportation de la production animale.

La pêche représente 2% du PIB, mais reste une activité artisanale qui est loin de couvrir les besoins du pays et le Bénin importe environ 11.000 tonnes de poissons congelés par an en provenance de l'Union européenne.

### 1.2.1.2. Le Secteur Secondaire

Il représente le maillon faible de l'économie béninoise avec une contribution de moins de 14% à la formation du PIB. De nos jours, le tissu industriel moderne béninois se compose d'environ 300 entreprises de tailles diverses. Il est dominé par une trentaine de grandes entreprises opérant principalement dans quatre branches à savoir :

- la branche des industries agro-alimentaires constituée de moins d'une dizaine d'unités dont la production sur la période 1999-2003 est caractérisée par une hausse soutenue par rapport à l'année 1999.
- la branche des industries textiles dominée par dix huit (18) unités d'égrenage de coton et huit (08) usines textiles. Les usines d'égrenage sont constituées de dix (10) usines de différentes générations, réparties sur l'ensemble des zones cotonnières du pays appartenant à la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) pour une capacité totale de 312 500 tonnes. Les huit (08) restantes sont constituées d'usines installées par des opérateurs privés.
- la branche des industries productrices de matériaux de construction au sein de laquelle opère principalement trois cimenteries. Leur production en l'occurrence les cimenteries a connu une hausse régulière de 1999 à 2003 en raison de la protection que leur donne les diverses mesures d'interdiction d'importation prises par le Gouvernement. Les produits de ces industries ne sont pas concurrencés par des substituts en provenance de l'Union Européenne.
- la branche des industries chimiques au sein de laquelle s'exerce plusieurs activités, notamment la fabrication de peinture, de produits pharmaceutiques et cosmétiques, et d'engrais. Dans cette branche, dix (10) industries se distinguent. La plupart des différents produits fabriqués par chacune de ces grandes industries sont non seulement concurrencés par les produits Nigériens mais aussi par les produits en provenance du Reste du Monde en particulier de l'Union européenne.

**Tableau n° 1** : Evolution de la production de certains produits industriels

<b>Produits</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Farine de blé (tonne)	9348,9	11501,7	14022,5	13995,1	14202,0	16265,0
Huile de Palme (tonne)	9161,3	10929,8	5084,0	5573,6	7012,2	5627,5
Huile de Palmiste (tonne)	463,6	528,8	233,6	252,9	445,1	415,6
Huile de Coton (tonne)	2068,9	5778,4	20542,4	23539,7	22483,5	24360,6
Tourteaux de Coton (tonne)	10916,6	17936,6	52438,3	60964,4	59546,7	64774,6
Bièrre (hl)	346621,0	386846,0	499114,0	580868,0	582191,5	429150,2
Boissons gazeuses (hl)	193624,0	221559,0	267168,0	297437,0	298879,0	232104,6
Eau minérale plate (hl)	35891,0	42130,0	44453,0	34270,1	31754,6	34197,2
Cigarettes (tonne)	396,9	381,2	395,6	510,2	946,4	147590,4
Tissus Fancy (milliers de mètres)	4839,5	4336,9	4268,2	1827,3	894,4	534,1
Tissus écrus (milliers de mètres)	13167,4	12094,8	12297,7	10817,0	10523,3	7964,2
Files COTEB (kg)	721,6	218,3	231,3	232,7	324,5	
Peintures (tonne)	2700,3	3114,3	3199,3	3750,8	3419,9	3491,9
Ciment (tonne)	520463,3	7561176,6	1094175,3	179355,2	1183626,6	1248196,9
Imprimerie (tonne)	1332,3	1074,1	1324,3	1229,2	1399,7	1200,6

**Source** : Service des Comptes Nationaux / DSEE / INSAE

### 1.2.1.3. Le Secteur Tertiaire

Le Secteur Tertiaire est celui qui continue d'assurer un rôle de premier plan dans l'économie. Il constitue le secteur prépondérant avec un poids relatif de 41,3% pour une valeur ajoutée qui représente en moyenne 48,5% du PIB. Sa contribution à la croissance avoisine 1,6% sur la période 1999-2003. Une analyse de la structure du secteur révèle une prédominance de la branche commerce avec une part moyenne de 18% du PIB chaque année. Cette position de la branche commerce est liée au fait que le Bénin est l'un des pôles commerciaux importants de l'Afrique de l'Ouest alimentant les vastes marchés voisins que sont le Niger, le Burkina Faso, le Togo, le Mali et le Nigeria. Cette branche dont le niveau d'activité dépend de la conjoncture internationale et des activités com-

merciales avec le Nigeria reste dominée par le secteur informel qui livre une concurrence déloyale aux secteurs formels.

## **1.2.2. Les échanges avec l'UE**

### **1.2.2.1 Analyse des importations en provenance de l'UE**

L'Europe est, depuis la période coloniale, le premier fournisseur du Bénin. En moyenne, plus de 90% des marchandises en provenance de ce continent sont fournies par l'Union Européenne. Une analyse sur la période 1998-2004 révèle que le Bénin importe principalement de l'UE plus de 55% du total des importations de produits alimentaires suivies des biens d'équipement, des produits de la papeterie et des produits pharmaceutiques. Les autres produits tels que : les produits chimiques, les textiles et produits de l'habillement, les produits énergétiques y sont également importés mais dans des proportions moindres.

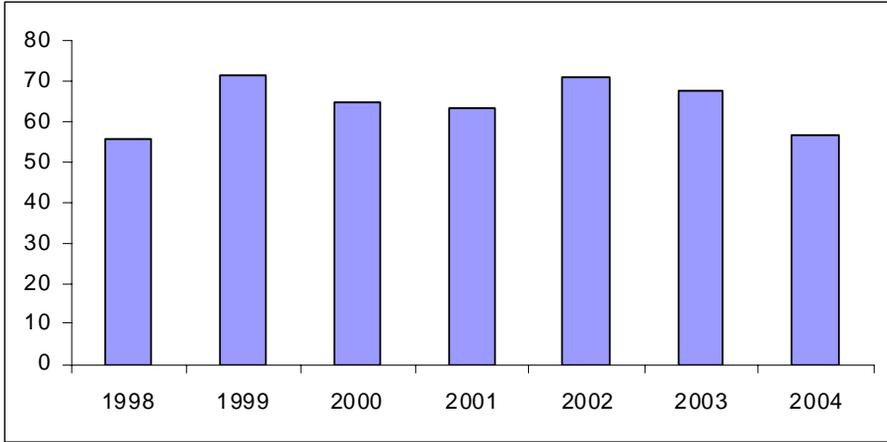
Dans chacun de ces groupes de produits importés, une analyse par produit a permis de révéler l'existence de produits concurrents à ceux fabriqués localement. Aussi, avec la suppression à terme des tarifs pour les produits en provenance de l'UE dans le cadre du futur Accord de Partenariat Economique (APE), une telle analyse s'impose pour chaque groupe de produits.

#### **· Les Produits alimentaires**

Après avoir atteint un niveau exceptionnel en 1999, soit 71,51 milliards FCFA, les importations de produits alimentaires ont connu une baisse progressive au cours des deux années suivantes pour atteindre 63,45 milliards de FCFA en 2001 avant de connaître un accroissement de 12,17% pour se situer à 71,17 milliards de FCFA en 2002. Mais avec les mesures de prohibition prises par le Nigeria au cours du second semestre de 2002 et qui se sont renforcées en 2003 et 2004, les importations desdits produits se sont contractées pour atteindre le niveau de celles effectuées en 1998. Le graphique qui suit présente l'évolution des im-

portations totales de produits alimentaires en provenance de l'UE de 1998 à 2004.

**Graphique 1** : Evolution des importations en valeurs de produits alimentaires en provenance de l'Union Européenne de 1998 à 2004.



Les produits alimentaires constituent le groupe de produits le plus acheté auprès des pays de l'UE par les opérateurs économiques béninois. Ces achats sont faits non seulement pour satisfaire la demande intérieure mais aussi pour alimenter le commerce de réexportation informelle à destination du Nigeria. Les principaux produits importés alimentant ce type d'échange informel sont : les viandes et poissons congelés, les produits laitiers, les farines de céréales, les concentrés de tomates, les boissons, le sucre et les fruits et légumes. Les quantités importées des produits alimentant le commerce informel de réexportation à destination du Nigeria évoluent en fonction des mesures de politique commerciale prises au Nigeria (prohibition ou taux élevé du tarif douanier concourent à la hausse de leurs importations) et de la sécurité dans les ports de Lagos.

Par ailleurs, il faut noter dans les produits alimentaires achetés de l'Union Européenne, la présence des crevettes congelées, des huiles végétales

(palme, coton, etc.), des eaux minérales, des bières, des cigarettes, des tomates fraîches, du yaourt, des viandes et poissons congelés, de la farine de blé et d'autres produits qui sont également fabriqués localement.

**Tableau n° 2** : Evolution des importations en provenance de l'UE de quelques produits concurrents des produits locaux de 1998 à 2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Viandes de volailles congelées	20596,4	41997,5	56642,3	48694,9	80556,3	82855,4	51678,4
Crevettes congelées	101,2	0,0	0,0	0,0	25,8	0,0	0,0
Yaourt	6,3	20,2	62,1	71,2	94,5	69,7	20,9
Riz	1685,5	2950,8	36,1	143,4	2093,7	1248,7	1609,3
Farine de blé	25374,8	29358,9	23190,9	19686,6	23695,9	18859,2	10284,1
Huiles végétales	242,4	4858,4	1799,1	418,7	235,5	1364,3	188,1
Sucre	37264,1	45227,3	15439,7	9322,3	8178,8	24053,0	9496,4
Eau minérale	271,5	310,4	493,4	288,2	534,1	763,1	506,0
Bière	2874,5	2219,5	1592,3	1478,8	1912,1	1907,4	1313,1
Cigarettes	94,5	79,8	23,7	11,2	33,9	247,9	304,8

**Source** : Service des Echanges Extérieurs / DSEE / IINSAE

Ces différents produits, qui malgré l'existence des droits et taxes qu'ils supportent sont facilement écoulés sur le marché national et régional, concurrenceront davantage les unités de production nationale dès la libéralisation des échanges avec l'UE.

· Les biens d'équipement

L'Union Européenne constitue le premier fournisseur de biens d'équipement (deuxième grand groupe de produits importés) du Bénin (voir tableau 2 en annexe). Les véhicules sont les plus importés (20,3%). Ils sont respectivement suivis des machines et appareils (19,7%), des parties et accessoires de machines et appareils (10,9%) avec environ 7% d'appareils ménagers, des accessoires d'électricité (4,0%), des groupes élec-

trogènes (4,0%), des instruments d'électricité (3,8%), des parties et accessoires des véhicules (0,8%), des motocycles (0,5%) et d'autres produits non cités ailleurs (36%).

Dans la perspective d'une mise en œuvre de l'APE en 2008, les importations de biens d'équipement devraient constituer un atout pour le développement du tissu industriel du pays si la structure était dominée par les importations de machines et matériels de qualité nécessaires pour un bon développement industriel.

Une telle réorientation de la structure des importations de biens d'équipement est nécessaire pour l'amélioration du tissu productif national, base de la réussite d'une véritable transition fiscale.

#### · Les produits pharmaceutiques

Indispensables pour une meilleure santé de la population, les produits pharmaceutiques officiellement importés et enregistrés proviennent, à plus de 94%, de l'Union Européenne chaque année, ceci malgré l'existence de quelques industries pharmaceutiques locales.

L'analyse par produits révèle la prédominance des médicaments en dose (en moyenne 80,5% chaque année), produits qui ne sont pas généralement fabriqués par les industries nationales existantes. Mais il importe de signaler que les industries pharmaceutiques nationales sont sujettes à la concurrence de produits importés de l'Union Européenne. C'est le cas de la Société des Pansements du Bénin (SOPAB) qui est concurrencée par les pansements en provenance de l'UE. Cette concurrence pourrait entraîner la disparition de ces industries du tissu productif béninois si des mesures de renforcement de capacité et de compétitivité n'étaient pas mises en œuvre avant l'APE.

La création d'une zone de libre échange entre le Bénin et l'UE dans le cadre de l'APE n'aurait pas d'effet sur les prix des médicaments d'autant plus qu'ils sont logés à la catégorie zéro du tarif extérieur commun en vigueur.

Mais les importations de ce type de produits constituent un facteur de déséquilibre de la balance des paiements. L'éventuel accroissement du volume de ces produits pourrait aggraver ce déséquilibre.

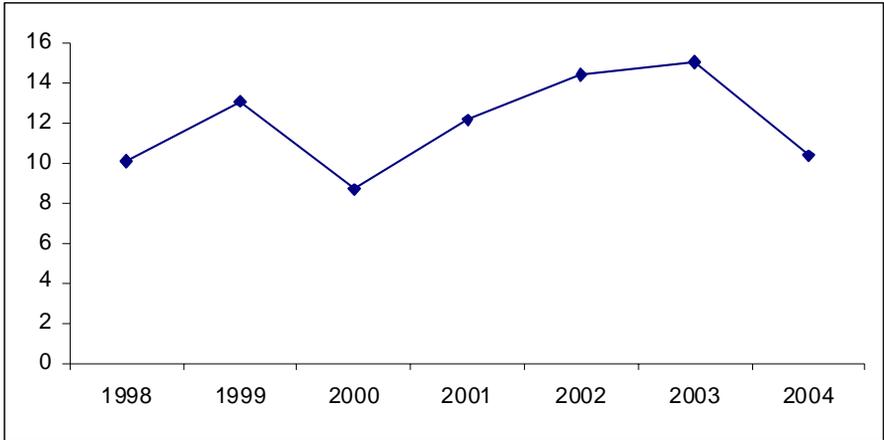
La question fondamentale est comment atténuer cette dépendance à travers la diversification de la production intérieure. L'approche de délocalisation industrielle peut-elle être envisagée ? Quelle stratégie pour susciter l'éclosion des investissements dans cette branche pour une fourniture endogène de produits pharmaceutiques ?

La réflexion mérite d'être menée dans le cadre de la préparation des négociations pour adopter des mesures de politique économique pouvant permettre de créer un environnement favorable au développement de cette branche industrielle.

· Les produits chimiques

Essentiellement constitués d'engrais et d'insecticides destinés à la production du coton, les importations en valeur de produits chimiques sont caractérisées par une structure erratique avec une hausse continue sur la période 2000-2003 (Cf. graphique 2 ci-dessous). Les engrais minéraux importés pour la culture du coton concurrençaient la production locale de YARA-Bénin (ex HYDROCHEM).

**Graphique 2** : Evolution des importations en valeur de produits chimiques de 1998 à 2004



La libéralisation des échanges concernant les produits qui sont des matières premières des usines d'engrais à savoir l'urée, le muriate de potassium, le sulphomag, le bore et le diamonium contribuerait à une réduction du coût de production et partant à l'accroissement de l'offre locale d'engrais. Il s'ensuivra une consommation convenable d'engrais pour une amélioration significative de la production agricole, toute chose indispensable pour l'auto suffisance alimentaire et le développement de l'agro-industrie et la réalisation de la diversification.

Des produits chimiques sont également importés pour la fabrication des produits de peinture. Suivant la nomenclature douanière, certaines de ces matières importées relèvent de la catégorie 1, d'autres de la catégorie 2 et d'autres encore de la catégorie 3 du Tarif Extérieur Commun. L'application de ces tarifs douaniers contribue à élever le coût de revient de la production nationale et à affecter la compétitivité par rapport aux produits similaires importés de l'EU.

Avec l'APE, les industries qui consomment les matières chimiques pour la fabrication de produits finis pourront connaître une réduction du coût de ces matières avec le démantèlement tarifaire qui en résulterait. Et si les normes de qualité et de sûreté étaient observées, ces produits pour-

raient être compétitifs. Ainsi, les importations en provenance de l'UE pourraient diminuer.

La perte de recettes douanières qui découlerait de ce nouveau contexte d'APE pourrait être compensée par la fiscalité intérieure issue du développement de la production intérieure. La transition fiscal-douanière deviendrait alors une réalité.

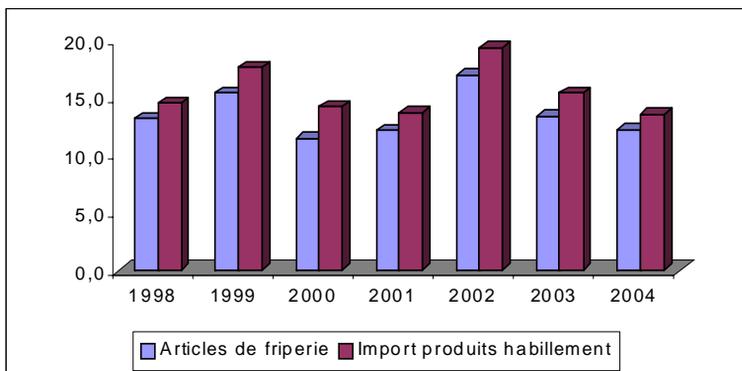
#### · Les produits textiles et de l'habillement

Les importations de produits textiles et de l'habillement sont essentiellement constituées d'articles de friperie dont une part non négligeable alimente le commerce de réexportation informelle à destination du Nigeria (Lares 1999).

L'analyse de son évolution en valeur montre qu'elle a une structure erratique avec un pic en 2002, année à partir de laquelle est observée une baisse continue jusqu'en 2004. Cette baisse est une conséquence des mesures de prohibition de l'importation des articles de friperie au Nigeria.

Le graphique 3 qui suit présente l'évolution comparée des importations en valeur des articles de friperie et des produits de l'habillement.

**Graphique 3** : Structure des importations des produits textiles et de l'habillement de 1998 à 2004



Par ailleurs, les importations d'articles de friperie posent la problématique de l'efficacité des industries textiles. A l'instar de l'aide alimentaire, elles sont de nature à dissuader la production locale. En effet, la pauvreté monétaire qui est ambiante au niveau de certaines couches de la population amène ces dernières à préférer les articles de friperie aux produits textiles fabriqués localement.

Du reste avec l'APE, les articles de friperie coûteraient davantage moins chers par rapport à la production locale. Il y aurait donc une baisse des recettes douanières qui se rapportent à leurs importations et un effondrement de la branche des industries textiles.

- Les produits énergétiques

Les importations de produits énergétiques en provenance de l'Union Européenne sont dominées par les produits pétroliers suivis respectivement des lubrifiants et du gaz. Ces produits importés ne concurrencent pas les produits locaux du fait de l'inexistence de raffinerie.

- Les produits de la papeterie

Les importations de produits de papeterie en provenance de l'UE sont constituées de feuille de papier, de sacs en papier, de livres, de cahiers, de journaux, etc. Les cahiers importés concurrencent ceux fabriqués localement.

La concurrence étrangère est vive au point qu'elle entrave le positionnement de la production locale sur le marché national et même régional. Cette tendance pourrait s'accroître avec l'APE et les entreprises nationales pourraient être confrontées à des difficultés qui affecteraient leur cycle de production.

### **1.2.2.2. Analyse des exportations du Bénin à destination de l'UE**

La structure des exportations du Bénin reste caractérisée par la prédominance d'un seul produit.

Depuis le début des années 90, à la faveur du développement de la production cotonnière et du processus de délocalisation des industries européennes vers le continent asiatique, les exportations du Bénin à destination de l'Europe sont dominées par les produits alimentaires. En effet, sur la période 1998-2003, le Bénin a surtout exporté vers l'UE des produits pour l'alimentation du bétail (les tourteaux de coton), des produits de la pêche surtout les crevettes et quelques fruits comestibles notamment l'ananas. Une analyse de l'évolution du volume de ces produits exportés vers l'UE révèle une augmentation des quantités d'une année à l'autre sauf en 2003 pour certains produits (Cf. tableau n°6) traduisant ainsi un accroissement des parts de marchés de ces produits sur le marché européen. Cet accroissement aurait été plus important s'il n'y avait pas eu certaines contraintes comme celles liées au transport (cas de l'ananas) et au respect des normes de qualité (cas des crevettes).

**Tableau n° 3** : Evolution des exportations de quelques produits alimentaires à destination de l'UE de 1998 à 2003

<b>Libellés</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Produits de la pêche	547,7	324,0	498,4	670,1	706,1	390,2
<i>dont : Crevettes congelées</i>	<i>513,8</i>	<i>298,3</i>	<i>433,8</i>	<i>659,2</i>	<i>703,1</i>	<i>381,2</i>
Racines de manioc	0,0	5,9	11,8	5,1	4,0	0,0
Fruits comestibles	533,8	960,5	1 204,3	1 137,4	999,2	13 783,2
<i>dont : Noix de cajou</i>	<i>0,0</i>	<i>706,4</i>	<i>613,9</i>	<i>373,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>dont : Ananas</i>	<i>279,8</i>	<i>242,5</i>	<i>462,9</i>	<i>763,6</i>	<i>998,7</i>	<i>930,7</i>
Farines de racines de manioc (Gari)	7,0	48,5	25,0	34,1	31,9	2,0
Huiles végétales	3 000,0	0,1	0,0	0,0	0,0	485,7
Tourteaux	6 550,0	12 891,6	9 904,7	23 367,5	35 258,8	21 896,6

**Source** : Service des Echanges Extérieurs / DSEE / IINSAE

Outre ces produits, le Bénin exporte de faibles quantités de coton fibre, des graines de coton et de karité (même concassées), du bois et de l'arachide.

Il ressort de l'analyse des exportations nationales à destination de l'UE que les produits alimentaires sont prépondérants et ne sont, par contre, pas aussi variées que les importations de produits alimentaires en provenance de ce marché. Il s'agit d'un déséquilibre structurel qui touche avec plus d'acuité les autres grands groupes de produits. En effet, leurs exportations ne sont pas significatives par rapport aux importations. Pour mieux identifier les mesures à prendre pour non seulement aider au développement des industries locales et atténuer l'effet négatif de la libéralisation des échanges dans le cadre des APE, il convient d'analyser l'impact dudit accord sur certaines variables de l'Economie béninoise.



## **II. -Analyse des Impacts de l'Accord de Partenariat Economique**

### **2.1. Méthode et outil d'analyse**

Pour bien étudier l'impact des chocs et des réformes de politiques économiques, il importe d'avoir des instruments qui lient les politiques macro-économiques et les comportements micro-économiques. Les modèles d'équilibre général calculables (MEGC) semblent répondre à cette préoccupation.

#### **2.1.1. Le modèle**

Le modèle envisagé s'inspire largement du modèle 3 de l'Ecole PARADI qui est un modèle d'une petite économie ouverte sur l'extérieur.

##### **2.1.1.1 La production**

La production est représentée par une fonction de type Leontief entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires. La valeur ajoutée étant donnée par une fonction de type Cobb-Douglas entre le travail et le capital. Les consommations intermédiaires totales sont données par une fonction Leontief entre les consommations intermédiaires.

Les producteurs minimisent leur coût de production sous contrainte de la fonction de valeur ajoutée pour obtenir leur demande de travail optimale.

La valeur ajoutée des branches non marchandes est égale à leur demande de travail. Ceci implique que le gouvernement produit uniquement avec le facteur travail.

L'offre sur le marché local est composée de biens produits localement et vendus sur les marchés domestiques et des biens importés. Elle peut être représentée par un système de fonctions CES emboîté à deux niveaux : i) répartition de la demande entre importations et production locale, ii) répartition des importations des autres pays entre UE et DM.

### **2.1.1.2 Les revenus et les épargnes**

Les revenus des ménages sont composés des rémunérations des facteurs, des dividendes et des transferts des agents. Le revenu des entreprises est composé d'une proportion de la rémunération du capital et des transferts des agents. Enfin, le revenu du gouvernement provient des recettes fiscales et des transferts des autres agents.

L'épargne des ménages est une proportion variable du revenu disponible des ménages. L'épargne du gouvernement est le revenu du gouvernement net de la consommation et de ses transferts. Quant aux entreprises, leur épargne s'obtient après la défalcation des divers transferts et taxes.

Les dividendes versées par les entreprises et les transferts du gouvernement sont des variables exogènes.

### **2.1.1.3 La demande et les prix**

La demande se décompose en demande des ménages, du gouvernement, d'investissement et de consommation intermédiaire des branches d'activité. Les fonctions de demande d'un bien pour la consommation au niveau des ménages sont de type LES. La consommation totale des ménages est déterminée par le revenu disponible réel et l'épargne. La demande de consommation du gouvernement par bien est fixe. La demande d'investissement par produit est une part fixe de la valeur totale réelle de l'investissement. La demande de capital et l'offre de travail sont des variables exogènes.

Le prix composite est une moyenne pondérée du prix domestique et du prix des importations selon la provenance (UE et reste du monde). Le prix à la production est une moyenne pondérée des prix des producteurs et du prix des exportations selon la destination (UE et reste du monde). Le prix de la valeur ajoutée s'obtient à partir de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée.

#### **2.1.1.4. Le commerce extérieur**

A l'exportation, la production totale du bien composite est un système de fonctions emboîtées à deux niveaux : i) une fonction CET entre la demande domestique et les exportations, ii) une fonction CET entre les exportations à destination de l'UE et les exportations hors UE. La maximisation du profit par les entreprises sous la contrainte de leur production permet d'obtenir la fonction d'offre des exportations.

De même, à l'importation, la fonction de demande de consommation du bien composite est un système de fonctions CES des biens domestiques et exportés avec l'introduction de l'hypothèse d'Armington. La fonction de demande de biens importés s'obtient par la minimisation des coûts.

La balance des comptes courants se dégage du commerce extérieur et des divers transferts nets avec le reste du monde. Elle s'obtient par agrégation des balances à chaque niveau (UE et reste du monde).

L'analyse de l'impact des APE sur les secteurs économiques se fera sur la base des valeurs ajoutées sectorielles et des prix, celui sur les agents économiques sera analysé à partir des revenus et des épargnes des agents et les variations équivalentes de Hicks.

La construction d'un modèle d'équilibre général calculable et son utilisation pour calculer l'impact de mesures de politiques économiques sur la pauvreté nécessite la mise au point d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) et l'exploitation de données d'enquête sur les ménages.

#### **2.1.2. Les données**

Deux catégories de données sont essentiellement utilisées pour les travaux envisagés : une matrice de comptabilité sociale et les données d'enquête au niveau des ménages.

##### **2.1.2.1. La Matrice de Comptabilité Sociale**

La MCS qui est utilisée pour la présente étude est une adaptation de la version 1999 de la MCS du Bénin.

Dans son état actuel, cette MCS comprend au total quatorze (14) comptes regroupés en cinq (5) catégories que sont les facteurs, les agents, les branches, les produits et l'accumulation.

Dans la catégorie des comptes de facteur, on retrouve huit (8) comptes que l'on peut regrouper en trois sous - catégories à savoir d'une part cinq (5) comptes de rémunération du capital (qui correspondent aux Excédents Bruts d'Exploitation (EBE) des cinq comptes de branches marchandes) , d'autre part deux (2) comptes de rémunération du facteur travail c'est- à-dire les salaires payés aux travailleurs du secteur moderne (entreprises publiques et privées et administrations) et du secteur informel.

Dans la MCS, il y a neuf (9) comptes pour quatre (4) types d'agents : les Ménages, l'Etat, les Entreprises (Sociétés et Quasi-Sociétés, Banques et Assurances) et le Reste du Monde (RDM).

Le compte "Ménages" a été décomposé en trois (3) catégories à savoir les Ménages Ruraux (MR), les Ménages Urbains de COTONOU (MUC) et les Ménages Urbains Autres (MUA). La désagrégation a été faite à partir des données de l'Enquête Légère Auprès des Ménages (ELAM 9) pour les ménages urbains et celles de l'Etude sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux (ECVR 2) pour les ménages ruraux.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Etat, trois (3) autres comptes sont créés pour mettre en relief la fiscalité au Bénin. Il s'agit des Impôts liés à la Production (IP), les impôts sur le revenu et le patrimoine appelés Impôts Directs (ID) et les Droits et Taxes à l'Importation (DTI) qui concernent la fiscalité sur les importations.

Enfin, un compte d'entreprise qui retracera les opérations des Sociétés et Quasi-Sociétés, Banques et Assurances (SQSBA) et deux comptes de Reste du Monde (RDM) ont été ouverts dans cette catégorie. Il s'agit du compte Union Européenne et autre reste du monde.

Dans la MCS, l'économie a été structurée en cinq (5) branches de production à savoir quatre (4) marchandes et une non marchande. Les branches retenues correspondent presque toutes à une agrégation de la nomenclature de la Comptabilité Nationale.

La branche Agriculture, la branche Agro-industrie, la branche Autres Industries et la branche Autres Services Marchands constituent les quatre (4) branches marchandes. A celles-là s'ajoute la branche services non marchands

La MCS comporte cinq (5) produits correspondant aux branches retenues. Cependant, les quatre (4) produits marchands sont dédoublés pour tenir compte de leur destination (demande intérieure ou exportation). Au total, il y a treize (13) comptes de produits.

Le compte d'accumulation retrace en ressource, l'Epargne des différents agents et en emploi, la Formation Brute de Capital, c'est-à-dire la FBCF plus les variations de stocks.

Dans la présente étude, les améliorations qui seront apportées à la MCS pour son adaptation concernent essentiellement :

- le compte Reste du Monde qui est désagrégé en deux comptes Union Européenne et autres pays pour intégrer la dimension APE avec l'UE au modèle ;
- les branches marchandes qui devront connaître une désagrégation en fonction des branches des produits sensibles identifiés et aussi les différentes branches intervenant dans la filière coton et fruits et légumes qui sont aujourd'hui les principaux produits d'exportation ;

### **2.1.2.2 Les données d'enquête**

Les données d'enquête utilisées proviennent de l'enquête QUIBB 2003 qui a porté sur 5350 ménages. Le QUIBB est conçu pour aider à produire, en temps utiles, des données statistiques fiables permettant le suivi des programmes de développement. Les indicateurs disponibles à partir du QUIBB sont de deux types : i) les indicateurs de niveau de vie du ménage et des membres du ménages, et ii) les indicateurs d'accès, utilisation, et satisfaction par rapport à la communauté et autres services de base (infrastructures, éducation, santé, etc.). Certains travaux réalisés précédemment, notamment par des membres de l'équipe qui conduit

cette investigation, permet de disposer des vecteurs ménages qui sont adaptés aux objectifs de la présente recherche.

Ainsi, elle a essentiellement pour but de collecter des indicateurs simples de bien-être et des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux services publics. Les données sur les revenus et les dépenses ont été majoritairement observées de l'enquête, notamment les salaires publics, les salaires privés, les revenus d'activité agricole, les revenus d'activités non agricoles, les transferts, les revenus de loyers, et les dépenses de consommation (les achats, l'autoconsommation, les dons et cadeaux).

Nous avons également utilisé les informations sur le volume de travail et les salaires des individus pour estimer les autres revenus du travail, c'est-à-dire la rémunération du travail non salarié. Ces dernières ont servi à l'imputation des profits des activités de production des ménages aux facteurs exploités en propriété (travail et capital non rémunéré directement).

Au terme de la procédure de collecte et d'estimation des données, nous avons procédé à l'ajustement des données sur les revenus et les dépenses des ménages, avant de les concilier aux données de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) construite pour l'année 1999. La procédure d'ajustement et conciliation des données a consisté à :

- Corriger les données par l'inflation vu le décalage dans les sources de données (QUIBB 2003 et MCS 1999), d'une part, et le décalage entre les périodes de collecte des informations sur les consommations (fin de période), et sur les revenus (toute la période), de l'autre<sup>3</sup> ;
- Hausser le niveau des revenus à travers un accroissement des revenus des activités de production des ménages et des revenus de transfert qui sont généralement sous-estimés dans les enquêtes, et particulièrement dans le cas du Bénin. Les revenus nets ou profits sont

---

<sup>3</sup> Paxson (1992), repris par Deaton (1997).

imputés aux facteurs travail et capital<sup>4</sup>. Leur ajustement à la MCS a été réalisé parallèlement à celui des coefficients d'intensité factorielle de cette dernière. Les salaires et les transferts (revenus et paiements) de l'enquête prioritaire ont été ajustés à ceux de la MCS en tenant compte des parts distributives de la première et des niveaux de la seconde.

- Introduire les dépenses de consommation des ménages enquêtés tout en gardant le niveau et la structure de l'enquête. Cette méthode permet de répliquer le profil de la pauvreté du Bénin à l'année de base avec la ligne de pauvreté officielle. La conciliation des dépenses de consommation de l'enquête à celles de la MCS se fait par le biais de la variable "ajustement de stocks" (qui est maintenue constante dans les simulations) et de l'épargne globale<sup>5</sup>.

### 2.1.2.3 Les autres données du modèle

Le modèle fait appel à d'autres paramètres provenant de sources extérieures<sup>6</sup>, notamment : l'élasticité-revenu de la demande de produits, le paramètre de Frisch, la propension à épargner, l'élasticité de substitution entre capital et travail, l'élasticité de substitution entre les produits importés et locaux, l'élasticité de transformation entre les ventes extérieures (exportations) et les locales, et l'élasticité de la demande extérieure. Ces paramètres sont empruntés à la littérature des MEGC et à des études empiriques réalisées dans d'autres économies en développement<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> La terre agricole n'est pas mise en exergue dans l'enquête prioritaire. Elle est prise en compte dans le capital agricole.

<sup>5</sup> Ceci ne devrait pas créer de biais dans le modèle vu que le comportement d'investissement, lié aux modèles inter temporels, n'est pas explicitement pris en compte ; autrement dit, les investissements sectoriels sont constants ; et l'épargne présente une composante variable, liée au revenu à travers la propension à épargner, et une composante fixe (transitoire).

<sup>6</sup> L'absence d'estimations économétriques de ces paramètres au Bénin nous a amené à les emprunter à d'autres économies relativement proche ou à la littérature des MEGC.

<sup>7</sup> Des détails sur les paramètres dans les MEGC sont apportés par Annabi et al. (2002).

## **2.2. Simulations et résultats**

Pour apprécier l'impact de l'APE sur l'économie béninoise, deux simulations sont prévues. Elles portent sur :

- la libéralisation uniforme dans l'ensemble des secteurs ;
- la libéralisation graduée des échanges par secteur.

L'analyse sera relative aux effets de la mesure sur les échanges, les recettes publiques et sur la production. Le modèle étant dynamique, elle sera basée sur la variation des résultats des simulations par rapport à la situation de référence<sup>8</sup>.

### **2.2.1. libéralisation uniforme**

Il est question ici de considérer une suppression uniforme sur 10 ans des droits de douane dans l'ensemble des secteurs. L'impact attendu est un accroissement des importations totales et de celles en provenance de l'UE, une contraction des droits de douane et une baisse de la production.

Pour apprécier dans quelle mesure ces effets se sont produits nous analyserons respectivement les impacts sur les variables suivantes : production, importations, exportations, recettes fiscales et douanières et bien-être des ménages.

#### **2.2.1.1. Impact sur la production**

La suppression progressive des droits de douane sur les produits européens importés par le Bénin entraîne une baisse des prix des importations et donc une perte de la compétitivité des branches de l'économie béninoise vis-à-vis des importations en provenance des pays de l'UE. De ce fait, la mise en œuvre de l'APE peut induire un impact défavorable sur la production.

---

<sup>8</sup> la situation de référence étant la trajectoire de l'économie en l'absence de choc.

**Tableau N° 4** : Croissance moyenne annuelle de la production.

Branches de production	Taux de croissance moyenne de la production	Taux de croissance des importations	Taux de croissance des Exportations	Taux de croissance des recettes douanières	Taux de croissance des taxes indirectes
Agriculture	1,48	1,84	1,86	-14,19	1,40
Industrie		12,60	8,51	-4,25	
Autres	8,52				10,56
Agro		0,32	12,05	-10,91	
Industrie	9,16				3,97
Service	5,12	4,88	5,93	-	4,96
TOTAL	5,16	3,21	4,19	-9,48	4,80

**Source** : Résultats des simulations

Les résultats de la simulation montrent que l'offre globale de produits locaux sur le marché domestique est en hausse et varie de 9,16% pour l'agro-industrie à 1,48% pour l'agriculture.

**Tableau N° 5** : Variation de la production par rapport à la situation de référence

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
Agriculture	0,00	0,13	0,30	0,51	0,78	1,11	1,51	1,96	2,51	-1,62	0,72
Industrie											
Autres	-81,93	-80,98	-80,01	-79,00	-77,92	-76,75	-75,45	-73,96	-72,18	-67,59	-76,58
Agro-Industrie	0,01	0,26	0,54	0,86	1,24	1,70	2,29	3,11	3,97	6,10	2,01
Service	-0,01	-0,41	-0,84	-1,31	-1,82	-2,37	-2,98	-3,68	-4,35	-2,48	-2,02
TOTAL	0,00	0,01	0,05	0,11	0,22	-0,38	0,61	0,95	1,41	2,52	0,63

**Source** : Résultats des simulations

Mais comparée à la situation de référence, la production est quasi-stagnante puisqu'elle n'augmente que de 0,63%. L'évolution est même négative pour le secteur des autres industries et pour les services marchands.

Au total, il peut être affirmé que la libéralisation des échanges entre l'Union Européenne et le Bénin n'est pas forcément favorable aux producteurs, même si cette libéralisation se fait de façon progressive.

### 2.2.1.2. Impact sur les échanges

En libéralisant progressivement l'entrée des produits de l' Union Européenne sur le marché béninois, l'Accord de Partenariat Economique contribuera à modifier le volume et la répartition géographique des importations.

**Tableau N° 6** : Variation des importations par rapport à la situation de référence

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>UE</b>	Agriculture	0,05	-0,22	-0,17	0,52	2,11	5,01	9,38	15,72	24,83	37,15	9,4382
	Industrie	19,67	27,22	35,58	45,42	57,36	72,51	92,07	117,93	153,58	232,88	91,421
	Agro-industrie	0,01	1,75	3,63	5,77	8,25	11,20	14,82	19,30	24,77	37,75	5,1755
	Service	0,11	-1,21	-2,47	-3,46	-4,19	-4,68	-4,65	-4,24	-2,84	19,48	-0,814
	TOTAL	0,03	1,43	3,08	5,18	7,85	11,36	15,95	21,95	29,87	6,83	10,352
<b>RDN</b>	Agriculture	0,29	-,87	-1,19	-1,21	0,00	1,88	5,73	10,97	19,67	30,46	6,5725
	Industrie	81,43	88,92	97,92	108,18	121,30	137,93	159,87	188,71	230,16	400,33	161,47
	Agro-industrie	0,00	0,40	0,86	1,50	2,41	3,75	5,58	8,10	11,41	16,22	-1,1212
	Service	0,00	-1,41	-2,60	-3,44	-4,23	-4,69	-4,57	-4,18	-2,88	19,44	-0,856
	TOTAL	0,05	0,10	0,40	0,99	2,00	3,60	6,02	9,41	14,23	-9,21	2,7607
<b>Total</b>	Agriculture	0,05	-0,33	-0,29	0,29	1,77	4,51	8,80	14,96	23,94	36,19	8,98621
	Industrie	29,48	37,12	45,65	55,62	67,77	83,22	103,20	129,65	166,23	310,96	102,889
	Agro-industrie	0,01	1,40	2,92	4,68	6,75	9,29	12,43	16,40	21,29	39,72	3,5449
	Service	0,07	-1,29	-2,52	-3,57	-4,27	-4,63	-4,68	-4,22	-2,91	19,58	-0,8438
	TOTAL	-0,03	1,10	2,41	4,12	6,39	9,41	13,43	18,76	25,85	2,72	8,42209

**Source** : Résultats des simulations

L'ampleur de ces modifications dépend des différences entre le prix des importations, les volumes de base et l'élasticité de substitution entre les importations et la production locale.

Les résultats des simulations confirment cette attente. En effet, les importations totales augmentent en moyenne annuelle de 3,21%. Par rapport à la situation de référence, la variation est encore plus importante puisqu'elle est de 8,42%.

Toutefois, les pays de l'UE accroissent réellement leurs ventes sur le marché béninois puisque les importations en provenance de l'UE augmentent de 10,35% alors que celles qui viennent des autres pays n'augmentent que de 2,76%. Ce sont les produits agricoles, de l'Agro-industrie et des autres industries qui impriment cette tendance haussière aux importations. Cela se comprend car les importateurs prennent sur ces produits des droits et taxes à l'importation qui sont progressivement supprimés. Ce qui n'est pas le cas des services.

En ce qui concerne les exportations, c'est une légère hausse (2,69%) qui est globalement observée par rapport à la simulation de référence. Il convient quand même de constater que la tendance est différente pour les autres industries.

**Tableau N° 7 : Variation des exportations par rapport à la situation de référence**

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>UE</b>	Agriculture	195,71	183,96	173,47	163,85	155,21	147,22	139,81	133,01	126,76	120,91	153,991166
	Industrie	-99,46	-99,43	-99,36	-99,25	-99,15	-99,01	-98,84	-98,56	-98,19	-99,08	-99,033419
	Agro-industrie	-259,38	-255,41	-251,19	-244,21	-234,58	-220,00	-200,74	-175,33	-141,57	-198,36	-218,076184
	Service	-90,20	-90,97	-91,64	-92,26	-92,82	-93,32	-93,77	-94,19	-94,58	-94,93	-92,8658911
	TOTAL	150,38	138,02	127,04	117,02	107,93	99,76	92,39	86,08	80,95	70,64	107,021003
<b>RDN</b>	Agriculture	-83,02	-83,69	-84,30	-84,85	-85,35	-85,81	-86,23	-86,62	-86,98	-87,31	-85,4145427
	Industrie	-97,16	-96,89	-96,54	-96,10	-95,55	-94,82	-93,81	-92,41	-90,40	-95,04	-94,87132
	Agro-industrie	-260,05	-256,90	-251,57	-244,21	-233,67	-219,71	-200,81	-175,33	-141,30	-198,08	-218,162548
	Service	-90,32	-91,07	-91,74	-92,35	-92,89	-93,39	-93,84	-94,26	-94,63	-94,98	-92,9468578
	TOTAL	-101,92	-103,54	-104,76	-105,49	-105,60	-104,89	-103,03	-99,58	-93,98	-107,20	-103,000751
<b>Total</b>	Agriculture	0,01	0,74	1,51	2,31	3,13	3,99	4,93	5,98	7,15	-13,77	1,59920184
	Industrie	-95,65	-95,31	-94,94	-94,54	-94,07	-93,53	-92,86	-92,02	-90,91	-93,83	-93,7657024
	Agro-industrie	0,00	0,65	1,54	3,22	5,71	9,38	14,94	22,89	34,05	-10,60	8,17727159
	Service	0,00	0,48	0,99	1,67	2,53	3,65	5,12	7,08	9,74	-15,75	1,55124937
	TOTAL	0,01	0,67	1,40	2,28	3,37	4,73	6,60	9,14	12,63	-13,86	2,69601282

**Source** : Résultats des simulations

Au total, la mise en application de l'APE conduit à une augmentation du volume des importations et celui des exportations. Toutefois, elle contribue de ce fait à accentuer la détérioration du déficit de la balance commerciale du Bénin qui était déjà structurellement déficitaire.

### 2.2.1.3. Impact sur les recettes

En matière de recettes douanières, il est évident que la suppression progressive des droits de douane peut conduire à une baisse des recettes

douanières. Cette baisse est-elle confirmée par les résultats et quelle en est l'ampleur ? Les résultats situent le taux de perte de droit de douane à une moyenne annuelle d'environ 9,48%, l'ampleur de cette baisse est confirmée par la différence de 29,82% qui existe entre les résultats et la situation de référence. Cette perte de recette douanière est compensée dans une certaine mesure par le renchérissement des taxes indirectes qui augmente de 4,8% en moyenne par an et de 3,78% par rapport à la situation de référence.

Au total, les recettes du gouvernement se dégradent lorsqu'on les compare avec la situation de référence.

**Tableau N° 8** : Variation d'autres variables par rapport à la situation de référence

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>Droits de Douane</b>	0,0551	-6,3203	-12,65	-18,959	-25,23	-31,27	-37,691	-44,066	-50,60	-71,30	-29,8255
<b>Taxes Indirectes</b>	0,038	2E-14	0,1611	0,5212	1,1794	2,1718	3,6871	5,8856	8,9034	15,271	3,78184
<b>Revenu Disponible des Ménages</b>	0,0157	-0,2253	-0,364	-0,3663	-0,161	0,3106	1,11326	2,33452	4,1789	12,546	1,93824

*Source* : Résultats des simulations

#### 2.2.1.4. Impact sur les revenus et le bien-être

La libéralisation progressive des échanges avec l'UE ne détériore pas le revenu des ménages. Ceux-ci connaissent un accroissement moyen annuel de 3,61% sur les dix ans. Mais cette tendance doit être relativisée puisque par rapport à la situation de référence, la hausse du revenu des ménages n'est que de 1,91%. Cette analyse est globale et peut être affinée par une analyse micro réalisable avec un Modèle d'équilibre général microsimulé.

## 2.2.2. Libéralisation graduée des échanges par secteur

Il s'agit ici de distinguer le rythme de suppression des droits de douanes. Les droits sur les produits agricoles sont supprimés sur dix ans à partir de la 1<sup>ère</sup> année et les droits sur les produits industriels le sont sur cinq ans à partir de la sixième année. Les effets attendus sont les mêmes que ceux de la simulation précédente.

Toutefois, l'ampleur des effets et leur répartition sectorielle peuvent être différents.

### 2.2.2.1. Impact sur la production

La finalité de la simulation étant la suppression des droits de douane sur les produits européens importés par le Bénin, il est observé une baisse progressive des prix des importations qui peut compromettre une évolution favorable de la production.

**Tableau N° 9** : Croissance moyenne annuelle de la production.

Branches de production	Taux de croissance moyenne de la production	Taux de croissance des importations	Taux de croissance des Exportations	Taux de croissance des recettes douanières	Taux de croissance des taxes indirectes
Agriculture	1,48	1,86	1,85	-14,19	1,43
Industrie Autres	8,51	12,61	8,50	-4,22	10,58
Agro Industrie	9,15	0,32	12,05	-10,91	3,97
Service	5,11	4,89	5,91	-	4,97
TOTAL	5,15	3,22	4,18	-9,47	4,81

**Source** : Résultats des simulations

Les résultats de la simulation montrent que la production totale s'accroît de 5,15% en moyenne par an. Cette évolution est toutefois quasi identique à celle de la situation de référence. La mesure simulée n'a donc pas un effet significatif sur la production.

**Tableau N° 10** : Variation de la production par rapport à la situation de référence

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>Agriculture</b>	0,00	0,13	0,30	0,52	0,79	1,13	1,52	1,99	24,83	37,15	9,4382
<b>Industrie</b>	-81,85	-80,91	-79,94	-78,92	-77,84	-76,67	-75,37	-73,87	-72,08	-67,47	-76,4943375
<b>Agro-industrie</b>	0,39	0,62	0,89	1,19	1,56	2,01	2,60	3,42	4,31	6,41	2,34157917
<b>Service</b>	0,18	-0,23	-0,68	-1,16	-1,68	-2,25	-2,87	-3,58	-4,29	-2,40	-1,89673635
<b>TOTAL</b>	0,17	0,18	0,21	0,27	0,37	-0,53	0,76	1,10	1,57	2,68	0,7841103

**Source** : Résultats des simulations

Cette tendance est imputable aux seules importations en provenance de l'UE (+19,35%) puisque les achats de produits en provenance du reste du monde s'inscrivent dans une logique de baisse (-18,40%).

Dans le cas présent, la mise en œuvre de l'APE ne profite vraiment qu'aux pays de l'Union Européenne puisque ces derniers accroissent leurs ventes au Bénin.

### 2.2.2.2. Impact sur les échanges

Les résultats font ressortir une augmentation des importations totales (8,5% de variation par rapport à la situation de référence).

**Tableau N° 11:** Variation des importations par rapport à la situation de référence

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>UE</b>	Agriculture	-1,68	-2,44	-2,77	-2,25	-0,59	2,62	7,81	15,35	26,38	38,10	8,05370091
	Industrie	22,82	31,21	40,67	51,87	65,75	83,48	106,48	137,08	179,40	371,03	108,9788
	Agro-industrie	5,80	9,03	12,51	16,34	20,68	25,67	31,57	38,66	47,09	-39,72	16,764538
	Service	-7,61	-8,33	-8,80	-8,91	-8,38	-7,37	-5,52	-2,92	1,10	46,26	-1,0484484
	TOTAL	3,00	5,41	8,23	11,64	15,87	21,19	25,92	36,49	47,53	16,19	19,345596
<b>RDN</b>	Agriculture	8,57	10,79	13,10	15,15	17,28	19,12	21,02	22,58	24,59	25,83	17,8029293
	Industrie	64,29	67,64	71,13	74,24	77,47	80,25	83,12	85,48	88,52	90,40	78,2544326
	Agro-industrie	-15,20	-18,28	-21,30	-24,21	-27,03	-29,74	-32,36	-34,91	-37,36	-39,71	-28,010936
	Service	11,82	9,55	7,20	4,79	2,19	-0,43	-3,05	-5,66	-8,38	-11,05	0,69791896
	TOTAL	-7,95	-10,29	-12,61	-14,95	-17,30	-19,63	-21,93	-24,22	-26,46	-28,68	-18,403370
<b>Total</b>	Agriculture	-0,14	-0,47	-0,43	0,24	1,77	4,56	8,95	15,21	24,31	36,26	9,02813973
	Industrie	29,66	37,26	45,89	55,91	68,11	83,67	103,87	130,48	167,33	312,18	103,43469
	Agro-industrie	0,12	1,51	3,06	4,82	6,12	9,47	12,65	16,66	21,52	-39,72	3,71007662
	Service	0,07	-1,29	-2,46	-3,51	-4,21	-4,57	-4,56	-4,10	-2,80	19,63	-0,7809964
	TOTAL	0,09	1,17	2,51	4,24	6,53	9,59	13,67	19,05	26,22	2,85	8,59146089

**Source :** Résultats des simulations

**Tableau N°12** : Variation des exportations par rapport à la situation de référence

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
<b>UE</b>	Agriculture	195,712	183,96	173,47	163,85	155,21	147,22	139,808	133,01	126,76	120,91	153,991166
	Industrie	-99,46	-99,38	-99,36	-99,25	-99,15	-99,01	-98,80	-98,56	-98,15	-99,04	-99,017228
	Agro-industrie	-260,94	256,76	-252,38	-245,26	-34,58	-220,00	-200,00	174,00	-139,76	-198,36	-218,17980
	Service	-90,20	-90,97	-91,64	-92,26	-92,82	-93,32	-93,77	-94,19	-94,58	-94,93	-92,865891
	TOTAL	150,34	138,02	127,00	116,98	107,93	99,76	92,46	86,14	81,07	70,67	107,036989
<b>RDN</b>	Agriculture	-83,02	-83,69	-84,30	-84,85	-85,35	-85,81	-86,23	-86,62	-86,98	-86,31	-85,414542
	Industrie	-97,14	-96,85	-96,51	-86,08	-95,52	-94,77	-93,75	-92,32	-90,27	-95,01	-94,821206
	Agro-industrie	-261,07	-257,60	-52,17	-244,59	-233,88	-219,59	-200,43	-174,50	-139,84	-198,12	-218,17920
	Service	-90,32	-91,07	-91,74	-92,35	-92,89	-93,39	-93,84	-94,26	-94,63	-94,98	-92,946857
	TOTAL	-102,02	-103,60	-104,81	-105,53	-105,61	-104,85	-102,94	-99,40	-93,67	-107,19	-102,96231
<b>Total</b>	Agriculture	0,12	0,85	1,60	2,39	3,20	4,05	4,99	6,04	-7,22	-13,75	1,67051679
	Industrie	-95,63	-95,28	-94,91	-94,50	-94,04	-93,49	-92,82	-91,97	-90,83	-93,81	-93,728939
	Agro-industrie	0,64	1,20	2,19	3,79	6,28	10,06	15,65	23,76	35,11	-10,19	8,84858661
	Service	0,34	0,76	1,29	1,94	2,78	3,91	5,40	7,36	10,00	-15,66	1,81266791
	TOTAL	0,23	0,87	1,61	2,48	3,55	4,94	6,82	9,39	12,93	-13,75	2,90467505

**Source** : Résultats des simulations

Les exportations du Bénin à destination de l'UE tirent un profit de la mise en œuvre de l'APE. La hausse de ce trafic est plus importante (en moyenne 2,9%) qu'au niveau de la situation de référence. C'est l'Agro industrie qui bénéficie le plus (8,85%) de la mesure. Mais cet accroissement des exportations à destination de l'UE au détriment des Exportations de la branche agro-Industrie aussi bien vers l'UE que vers le RDM aura pour corollaire une baisse des recettes d'exportation tirées de l'exportation du coton fibre.

### 2.2.2.3. Impact sur les recettes

La suppression des droits de douane sur les produits en provenance de l'Europe conduit à une baisse des recettes douanières dans des proportions moindres que celle observée pour la première simulation (-28,72%). De manière analogue, les taxes indirectes du fait de l'évolution de la production et des importations s'améliorent un peu plus que dans le cas de la simulation 1.

En résumé, cette option de libéralisation des échanges avec l'UE réduit l'ampleur des pertes de recettes.

**Tableau N°13** : Variation d'autres variables par rapport à la situation de référence

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne Annuelle
Droits de Douane	0,16538	-6,2667	-12,546	-18,85	-25,135	-31,381	-37,552	-43,842	-50,477	-71,266	-29,7158
Taxes Indirectes	0,11394	0,1106	0,2686	0,6254	1,2805	-2,3351	-3,86076	6,10055	-9,1705	15,472	3,93379
Revenu Disponible des Ménages	0,04696	-0,192	-0,3213	-0,3172	-0,1011	0,3859	1,20756	2,44911	4,3149	12,64	2,01134

**Source** : Résultats des simulations

### 2.2.2.4. Impact sur les revenus et le bien-être

Les résultats notés sur la production se répercutent sur le revenu des ménages qui constituent les principaux bénéficiaires des revenus salariaux et même des revenus de la terre et du capital. Comme le Tableau ci-dessus l'indique, les ménages gagnent 2,01% de leur revenu par rapport à la situation de référence.

## CONCLUSION

Les résultats des simulations réalisées confirment les conclusions des études précédentes. Il est donc indéniable que la mise en œuvre de la libéralisation commerciale avec l'UE sans mesures d'accompagnement aura un impact mitigé sur l'économie nationale. Les sources d'inquiétudes proviennent d'un probable effet récessif sur la production qui dans le meilleur des cas, s'accroît à un rythme inférieur à celui qu'elle aurait connu sans la mise en œuvre des APE.

Elles proviennent également des pertes de recettes publiques qui peuvent restreindre la capacité de l'Etat à intervenir pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Il est impératif que l'implémentation de l'APE soit faite concomitamment avec les mesures d'accompagnement.

Celles-ci doivent porter sur :

- la mise à niveau des entreprises en vue de réduire les risques de baisse de production et l'amélioration des infrastructures (portuaires, routières et de télécommunication) ;
- la compensation à court terme des pertes de recettes en attendant un ajustement par la fiscalité intérieure. Cette compensation pourrait également se traduire par un appui technique.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAKOUP, F. (1992), " Intégration Régionale et Echanges de Produits Manufacturés en Afrique Centrale : Une Etude Econométrique sur Données de Panel avec Application du Modèle de Gravité ", CERDI, Mémoire de DEA en Economie du Développement.

BALASSA B. (1961), "Towards a Theory of Economic Integration".

BERGLAS, E. (1979), " Preferential Trading Theory : Then Commodity Case ", Journal of Political Economy, 87, 315-331.

CAPE (2002) ; " Impact des Accords de Partenariat Economique (APE) et les scénarios des ajustements préliminaires : cas de l'UEMOA "; Secrétariat Général des ACP. Octobre 2002.

CERDI (1998); " Etude de l'impact économique de l'introduction de la réciprocité dans les relations commerciales entre l'Union Européenne et les pays de l'UEMOA et le Ghana " ; Commission de l'Union Européenne. Décembre 1998.

MFE / DGE (2004), " Impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne sur l'Economie Béninoise " .

SOLAGRAL Yannick Jancot (2000) ; " L'UEMOA et la CEMAC face à l'accord commercial de Cotonou " ; Agence Intergouvernemental de la Francophonie.

SOGES (2004), " Renforcement des capacités en appui à la préparation d'un accord de partenariat économique (APE) entre le Bénin et l'Union Européenne " .

ROLAND-HOST, D.W., K. REINERT et C.R. SHIELLS (1994), " A General-Equilibrium Analysis of North American Economic Integration ", dans J.F. François et C.R. Shiells eds., Modelling Trade Policy, Applied General Equilibrium Assessment of North American Free Trade, Cambridge University Press, Cambridge.

Viner J. (1950), "The Customs Union Issue", New York, Carnegie Endowment for International Peace

## PRESENTATION DES AUTEURS

### • Epiphane Gildéric Sènahin ADJOVI

Epiphane Gildéric Sènahin Adjovi, Béninois, est né le 12 mai 1961. En 1998, il obtient son diplôme des hautes études en gestion de la politique économique (diplôme de troisième cycle) au CERDI de l'université Clermont-Ferrand 1. Auparavant, son passage à l'Institut national d'économie (INE) est sanctionné par un diplôme d'ingénieur des travaux statistiques (1985) et d'ingénieur statisticien économiste (1988). Ses centres d'intérêt portent sur la formulation de politiques, notamment en matière d'analyse de la pauvreté et sur les analyses d'impact avec des outils comme la modélisation économique.

Il est actuellement, et depuis 1991, chargé de cours de statistiques descriptives, méthodes statistiques, statistiques appliquées et économétrie à l'ex Institut national d'économie. Il a aussi effectué des missions comme consultant pour le PNUD, le Secrétariat du groupe ACP, le CREFA, l'Université de Laval, le Canada, la GTZ, etc.

Il a aussi assumé des responsabilités officielles ou administratives comme assistant du conseiller technique à l'économie du président de la République (de 1986 à 1989), chef de la cellule modélisation de l'INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique), chef de service des échanges extérieurs de l'INSAE (1990-2002), puis directeur du traitement de l'information et des publications de cette même structure (2001-2002). De mai à septembre 2002, il est nommé économiste national au bureau du PNUD de Cotonou.

M. Adjovi est actuellement le coordonnateur de l'équipe de recherche MIMAP-Bénin et Directeur Général de l'Economie au Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances.

• **André-Félix SOSSOU**

André-Félix SOSSOU, Béninois est né le 12 octobre 1973. En 2003, il obtient son Master en gestion de la politique économique (diplôme de troisième cycle) au CERDI de l'université Clermont-Ferrand 1 après avoir eu le diplôme d'Ingénieur des Travaux Statistiques (1998) à l'Institut National d'Economie (INE) de l'Université Nationale du Bénin.

Ses centres d'intérêt portent sur l'analyse de l'impact des politiques économiques (commerciale, sociale et budgétaire), des Accords de Partenariat Economiques (APEs) ACP-UE ou de l'intégration régionale, avec des outils comme la modélisation économique, sur le développement économique et sur la pauvreté.

Il est actuellement, expert de la Cellule de Veille Economique et Financière du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances depuis août 2005 après avoir été depuis janvier 2004, l'Assistant principal du Directeur Général de l'Economie. Il a aussi effectué des missions comme consultant pour la Banque Mondiale, Friedrich Ebert, le PNUD, la CEDEAO, la Commission Européenne, etc.

Il a aussi été chargé d'études à la Direction des Statistiques et Etudes Economiques de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) de novembre 1999 à septembre 2002.

M. SOSSOU est actuellement chercheur principal de l'axe modélisation dans l'équipe de recherche MIMAP-Bénin.

- **MISSINHOUN Adémonkoun Rodolphe Godfried**

Cadre de la Direction Générale de l’Economie du Ministère du Développement, de l’Economie et des Finances, MISSINHOUN Adémonkoun Rodolphe Godfried, Béninois âgé de 28 ans, est titulaire d’un diplôme d’Ingénieur des Travaux Statistiques de l’Institut National d’Economie (INE) de l’Université Nationale du Bénin.

Comme Assistant de recherche de l’axe modélisation, il est membre, depuis 2002, du réseau de recherche MIMAP-BENIN et participe, à ce titre, à de nombreuses recherches et études sur les thèmes de la pauvreté, de la politique commerciale, de l’emploi, etc. Il a également été, dans le cadre du Programme emploi jeune, agent du Ministère des Travaux Publics et des Transports et de l’Urbanisme.

MISSINHOUN Adémonkoun Rodolphe Godfried participe à de nombreux séminaires et ateliers organisés par le CRDI, le CREA, l’Institut de la Banque mondiale, etc. Il est membre de l’équipe technique en charge du cadrage budgétaire du Bénin.

M. MISSINHOUN a aussi effectué des missions comme consultant pour le Ministère en Charge du Commerce du Bénin, la DANIDA, PNUD, CCI, Friedrich Ebert, etc.

La **Friedrich-Ebert-Stiftung** (FES) est une institution politique, culturelle, privée et d'utilité publique qui souscrit aux idées et aux valeurs fondamentales de la démocratie sociale et du mouvement ouvrier. Fondée en Allemagne en 1925, elle porte le nom du premier président allemand, Friedrich Ebert, dont elle entend poursuivre l'œuvre en faveur d'une politique de liberté, de solidarité et de justice sociale.

L'engagement de la FES en Afrique sub-saharienne constitue depuis toujours un axe essentiel de notre travail à l'échelle internationale. La FES contribue dans bon nombre de pays du continent à la stabilisation et au renforcement du processus de démocratisation, ainsi qu'au développement économique et social. De par ce double engagement au niveau politique et économique, la FES articule essentiellement son action autour du renforcement de l'Etat de droit, de la coopération avec les parlements, de l'assistance aux groupes sociaux importants, ainsi qu'autour de la promotion d'une décentralisation plus participative.

La FES jouit d'une expérience de près de quarante ans en Afrique avec les acteurs étatiques et non-étatiques. Ses partenaires sont: les syndicats, les partis politiques, les instituts de recherche, les groupes de plaidoyer, les ONG, les médias et les institutions gouvernementales. La coopération embrasse, entre autres, les droits de l'Homme, les relations de travail, l'économie sociale du marché, le renforcement des médias, la sécurité régionale et plusieurs centres d'intérêt de l'Accord ACP-UE de Cotonou.

En **Afrique de l'Ouest**, la Friedrich-Ebert-Stiftung est représentée dans les six pays suivants: Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria et Sénégal. En dehors de ses programmes nationaux, la FES met en oeuvre deux programmes régionaux en Afrique de l'Ouest :

- En 2004, la FES a initié un projet régional sur la politique de sécurité en Afrique de l'Ouest, coordonné par la FES Nigeria. Le projet vise à contribuer à la création d'une architecture de sécurité efficace et gouvernée par des principes démocratiques. A cet effet il cherche à renforcer les rôles des parlements nationaux et régional ainsi qu'à mobiliser des expertes et des organisations de la société civile de la

sous région en vue de les aider à engager un dialogue politique avec les décideurs en la matière.

- Depuis 2003, la FES contribue au processus de mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. Par l'information et la formation de ses partenaires, elle apporte son assistance dans la mise en réseau, dans l'établissement des alliances, dans la mise au point des stratégies, ainsi que dans la supervision des négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE). Ce projet régional est coordonné par la FES Bénin.

Pour plus d'informations sur les activités de la FES liées à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou veuillez visiter notre site web: <http://www.fes.de/cotonou>

### **Informations complémentaires**

Division Afrique du Département de la Coopération  
Internationale au Développement  
Fondation Friedrich Ebert  
Godesberger Allee 149  
53175 Bonn  
Allemagne  
Tel. (+49-228) 88 35 76, Fax (+49-228) 88 36 23  
<http://www.fes.de/international/afrika>